



2025/UR/199

## ARRETE DU MAIRE

**Travaux rue d'Avranches « Aménagement de la Cité 3 »**

**Société SAS SGE OLCZAK**

**Du 10 novembre 2025 au 10 décembre 2026**

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu la loi 82-113 de 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise SAS SGE OLCZAK, 13 Rue de la République BP 2 à Dechy, visant à obtenir la restriction de circulation rue d'Avranches et rue Alexandre Dumas, afin d'effectuer le déplacement d'ouvrage ENEDIS aérien BT et HTA, déplacement des supports bétons et de la ligne aérienne suite aux nouvelles constructions de la cité 3,

Considérant qu'il convient de garantir le bon déroulement du chantier et la sécurité des usagers de la route,

## A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte du 10 novembre 2025 au 10 décembre 2026 au droit des travaux rue d'Avranches et rue Alexandre Dumas, sauf riverains, services de secours d'urgence et de police.

ARTICLE 2 : Les mesures suivantes s'appliquent :

- Le stationnement sera interdit au droit des travaux de 8h à 16h.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise SAS CGE OLCZAK est tenue d'informer les riverains des dispositions prises pour l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera posée par les soins de l'Entreprise SAS SGE OLCZAK à ses frais et sous sa responsabilité.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mazingarbe, le vingt-trois Octobre deux mil vingt-cinq.

LE MAIRE,  
Laurent POISSANT.



Hôtel de ville  
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe  
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

[mairie@ville-mazingarbe.fr](mailto:mairie@ville-mazingarbe.fr) | [www.ville-mazingarbe.fr](http://www.ville-mazingarbe.fr)



**BASSIN MINIER**  
NORD - PAS DE CALAIS  
PATRIMOINE MONDIAL